

COMMUNE de GRAND-FAYT
Procès-verbal de la Séance du Mardi 12 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de Grand-Fayt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry THIROUX, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Conseillers Présents : Mmes et Mrs BOULEAU Laurence, THIROUX Thierry, HERBIN Valérie, Annick AMPHOUX, BROSSE Frédéric, DREVET Jean-Paul, BRISSON Marie-Noëlle, DUMESNIL Hugo, LUSSIEZ Ludovic, SERVRANCKX Karine, MERLANT Sophie, TUCHE Marie, LEFEBVRE David, SCULFORT Jean-Paul, M Jean-Marie SCULFORT

A été élu Secrétaire : M. DUMESNIL Hugo.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I) Prime de pouvoir d'achat

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle peut être attribuée aux titulaires et non aux contractuels. Elle se calcule selon les revenus entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et est proratisée suivant le contrat horaire.

Sont éligibles à cette prime : M. BUISSERET Bernard et Mme DIMANCHE Nathalie.

A l'unanimité le conseil approuve l'octroi de cette prime en une seule fois.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

II) Paiement des investissements avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de payer des factures de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2024.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de quart de chacun des budgets de l'année précédente.

III) Arrêté de dépassement de crédits en 2023 et délibération pour la fongibilité des crédits pour l'année 2024

M. Le Maire a pris un arrêté pour l'année 2023, pour procéder aux virements de crédits suivants. Il expose l'arrêté pour informer le Conseil.

Fonctionnement : 81.42 € du chapitre 011 Charges à caractère général- compte 60636 Vêtements de travail, au chapitre 66 charges financières- compte 66111 intérêts réglés à échéance,

Compte 60636 : - 81.42 €

Compte 66111 : +81.42 €

Investissement : 5.20 € de l'opération 103 Accessibilité, à l'opération 106,
Opération 103 : - 5.20 €
Opération 106 : + 5.20 €

C'est grâce à la délibération de la fongibilité des crédits que cet arrêté a pu être pris sans convoquer le Conseil et faire des décisions modificatives.

Délibération 2024 fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des deux sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à procéder, sur l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de :

- 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement
- 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement

IV) Refacturation du bus de la piscine aux communes de Haut-Lieu et Boulogne

Il y a une opportunité de partager un bus avec l'école de Boulogne sur Helpe qui accueille aussi les enfants de Haut-Lieu. Le conseil à l'unanimité accepte la refacturation du transport scolaire au prorata du nombre d'enfant allant à la piscine.

V) Projets investissements 2024

Lave verre, columbarium, mobilier urbain (tables et bancs) sont en projet. Des devis vont être demandé pour l'élaboration du budget.

M. THIROUX Thierry présente la société PLASECO pour le mobilier urbain et précise qu'il va demander une subvention à la 3CA.

Mme AMPHOUX Annick présente la société ALCOME afin de réduire les mégots de cigarettes dans l'espace public. Elle dépose des poubelles et nous donne des cendriers de poche. De plus elle nous fournit une subvention de 200 euros par an. C'est un partenariat renouvelé tous les ans. Le conseil est d'accord pour faire venir la société.

VI) Questions diverses

M. SCULFORT Jean-Paul demande s'il est prévu au budget l'extension de la salle des fêtes.

M. THIROUX Thierry lui explique que pour cette année, cela va être juste et projeté de travailler sur ce sujet cette année et de le mettre sur le budget de 2025, car nous allons toucher des subventions. Il faudra demander à minima 3 devis, prévoir les frais d'architecte, car l'extension de la salle sera d'environ 75 m².

Le Conseil se réunira ultérieurement pour voir la viabilité et l'utilité du projet.

Le rallye des centurions aura lieu le 30 juin 2024 : il traverse le village à vitesse normale et démarre chemin de Landrecies et passe devant la ferme de M. JAMARD.

Par 11 voix POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le rallye est autorisé à traverser le village.

La commission pour le budget est fixée au samedi 23 mars 9 heures en mairie.

La réunion pour le vote du budget est fixée au vendredi 5 avril 20 heures en mairie

Question de Mme CARION concernant le terrain devant chez M. DREVET Jean-Paul. En effet les sapins ont été coupés car ils commençaient à gêner la maison de M. DETREZ. Le conseil envisage de planter des pommiers. Le conseil va réfléchir pour l'aménagement de ce terrain qui contient un abreuvoir en pierres. Mme BRISSON Marie-Noëlle est missionnée pour cette demande.

M. DUMESNIL Hugo expose le projet de La Chambre d'eau le 28 juin 2024. Elle se propose de faire un concert à l'issue de la fête de l'école organisé par Mme LIENARD Margaux.

« Les P'tits Loupiots » vont gérer la restauration, la mairie s'engage à payer la restauration pour les bénévoles.

A noter : le repas du 8 mai pour les aînés et Fagusiens en fête les 18 et 19 août 2024.

Les élections européennes du 9 juin 2024 auront lieu à la maison des associations, la salle des fêtes étant réservée.

La patinoire reviendra courant décembre.

La séance est levée.

A collection of handwritten signatures and names in black ink. The names are: Herbier, Amisior, DREVET, SERVAZ de Kevine, and Camphes. There are several large, stylized signatures below these names, some of which appear to be crossed out or heavily scribbled over.